Manuel Valls (PS) veut faire interdire le port de signes religieux «là où il y a des enfants»

09/11/2010 à 7h39

Alors que le conseil des prud'hommes de Mantes-la-Jolie statue sur l'affaire de la crèche Baby Loup, qui oppose une salariée voilée à sa direction pour licenciement abusif, le député Manuel Valls (PS) veut faire interdire «*le port de signes religieux où il y a des enfants*»

«*Il semblerait qu'il y ait un vide juridique et je vais réfléchir à l'idée d'une proposition de loi pour qu'on interdise, comme c'est le cas à l'école, le port de signes religieux distinctifs là où il y a des enfants*», a déclaré le député-maire d'Evry (Essonne) sur France Bleu 107.1.

Manuel Valls a jugé «*tout à fait incompréhensible*» la décision de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) de soutenir la salariée en jugeant son licenciement discriminatoire. La nouvelle présidente de la Halde, Jeannette Bougrab, a toutefois décidé récemment de réétudier son cas à la lumière d' «*un principe fondamental de notre République qui est la laïcité*».

Suite sur L'Express